

Série : Le péché, les 10 commandements, la grâce
Leçon 4 : La nature du péché (partie 2 : sa
définition)

Prêché dimanche le 8 février 2015
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Par : Marcel Longchamps

Formation biblique pour disciples

(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)

Disponible gratuitement en format PDF et en MP3

Voir le contenu détaillé sur le site Web

Série : Le péché, les 10 commandements, la grâce

Leçon 4 : La nature du péché (partie 2 : sa définition)

Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda

Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689

www.pourlagloiredechrist.com

Par : Marcel Longchamps

INTRODUCTION

Dans notre dernière leçon, nous avons vu la terminologie du péché (les termes mettant l'emphase sur les **causes** du péché : l'ignorance, l'erreur, l'inattention; les termes mettant l'emphase sur le **caractère** du péché : manquer la cible, l'impiété, la transgression, l'iniquité, la rébellion, la tricherie, la perversion, l'abomination; les termes mettant l'emphase sur les **conséquences** du péché : l'agitation ou l'absence de paix, la malfaisance et la malveillance, la culpabilité et le trouble).

Nous continuons aujourd'hui notre étude en donnant une définition du péché, en parlant du péché originel et de ses conséquences, et en précisant la notion d'imputation.

Nous terminerons en examinant la solution divine pour le problème du péché (pour l'incroyant et pour le chrétien).

I) DÉFINITION DU PÉCHÉ

A) Le péché est la transgression de la loi de Dieu

Le mot grec *parabasis* signifie « dépassement de la mesure, transgressions ». Dieu a donné la loi mosaïque pour que l'homme ait une meilleure compréhension de ses exigences et de la gravité de leur transgression. Par la suite, lorsque Dieu a dit :

« Tu ne porteras point de faux témoignage », un mensonge était désormais considéré comme ce que ce qu'il est en réalité : un dépassement et une transgression de la loi de Dieu (voir Romains 2 : 23 ; 5 : 14 ; Galates 3 : 19).

B) Le péché est l'incapacité de se conformer aux normes de Dieu

Le mot grec *hamartia* signifie « manquer la cible », « tout écart du chemin de la justice ». Par conséquent, il signifie que tous les hommes ont manqué la cible des normes de Dieu et ils continuent de ne pas répondre à ces normes (Romains 3 : 23). Cela comprend aussi bien les péchés à travers ce qui est commis que ceux à travers ce qui est omis. Ne pas faire ce qui est bien est aussi un péché (Romains 14 : 23).

C) Le péché est un principe à l'intérieur de l'homme

Le péché n'est pas seulement un acte mais c'est aussi un principe qui réside dans l'homme. Paul parle de cette lutte intérieure contre le principe du péché (Romains 7 : 14, 17-25); tous les hommes ont cette nature pécheresse (Galates 3 : 22). Elle a été décrite « comme étant la puissance qui trompe les hommes et les mène à la destruction » (voir Hébreux 3 : 13). Jésus parle aussi du péché comme d'une « condition ou d'un trait caractéristique » (Jean 9 : 41; 15 : 24; 19 : 11).

D) Le péché est une rébellion contre Dieu

Un autre mot grec pour péché est *anomia*, qui signifie « sans loi » (1 Jean 3 : 4) et qui peut être décrit comme étant une « façon de penser ». Il dénote l'iniquité (Tite 2 : 14) et c'est une caractéristique des derniers jours, signifiant « sans loi ni retenue » (Matthieu 24 : 12).

E) Le péché est toute œuvre mauvaise contre Dieu et contre l'homme

Romains 1 : 18 mentionne « toute impiété et toute injustice des hommes ». L'impiété correspond à l'incapacité de l'homme à obéir à Dieu et à garder les commandements qui le concernent (Exode 20 : 1-11); l'injustice correspond à son incapacité à vivre droitement envers son prochain (Exode 20 : 12-17).

II) LE PÉCHÉ ORIGINEL

A) Sa définition

Le péché originel peut se définir comme étant « L'état de péché et la condition dans lesquelles les hommes naissent ». Il est désigné ainsi parce que:

1° il provient de la racine originelle de la race humaine (Adam),

2° il est présent dans la vie de chaque individu depuis le moment de sa naissance, et

3° il est la racine intérieure de tous les péchés commis qui souillent la vie de l'homme. » Ou plus simplement, il désigne « la corruption de notre nature tout entière ».

B) Les conséquences du péché originel

Premièrement, l'homme est totalement dépravé. « La dépravation totale ne signifie pas que chaque personne est aussi entièrement dépravée dans ses actions qu'elle pourrait l'être, ni que chaque personne cédera à toutes les formes de péchés possibles, ni qu'une personne ne peut apprécier ni faire de bonnes œuvres du point de vue humain; mais cela signifie que la corruption du péché s'étend à tous les hommes et à tous les domaines de la vie de l'homme, de sorte qu'il n'y a rien dans l'homme naturel qui puisse lui procurer le moindre mérite aux yeux de Dieu . »

Deuxièmement, l'homme a une nature pécheresse innée. « La nature

pécheresse est la capacité de faire toutes ces choses (bonnes ou mauvaises) qui ne peuvent en aucune manière nous recommander à Dieu.» Tous les domaines de la vie de l'homme sont affectés: son intelligence (2 Corinthiens 4 : 4); sa conscience (1 Timothée 4 : 2); sa volonté (Romains 1 : 28); son cœur (Éphésiens 4 : 18); et son être tout entier (Romains 1: 18 – 3 : 20)".

III) L'IMPUTATION DU PÉCHÉ

Le mot imputation vient du mot latin *imputare*, signifiant « calculer, mettre sur le compte de quelqu'un » et il se réfère au problème de savoir comment le péché a été mis au compte de chaque individu. Le texte de base de l'Écriture à ce sujet est Romains 5 : 12, qui enseigne que le péché est entré dans le monde à travers Adam. L'interprétation de ce verset détermine le point de vue d'une personne quant à l'imputation. À travers l'histoire, quatre points de vue se sont développés concernant la façon dont le péché a été imputé à la race humaine.

A) Le point de vue pélagien

Pélage était un moine britannique, né vers 370 après Jésus-Christ, qui enseignait ses doctrines étranges à Rome en 409. Encore de nos jours, les unitariens maintiennent les fondements de sa doctrine. Pélage enseignait que Dieu avait directement créé chaque âme (il méprisait la théorie traducianiste qui affirme que l'âme autant que le corps sont générés par les parents), et que chaque âme était donc innocente et pure. Aucune âme créée n'avait de relation directe avec le péché d'Adam; la seule importance que revêtait le péché d'Adam pour l'humanité était de lui donner un mauvais exemple. Pélage, par conséquent, ne considérait pas Romains 5 : 12 comme affectant l'humanité entière; il ne l'affectait pas. Aucun péché d'Adam n'était imputé à la race humaine ; seuls les actes commis par les individus eux-mêmes leur étaient imputés. De plus, l'homme n'est pas mort parce qu'il a péché, mais il est mort en raison de la loi de la nature. Adam serait mort même s'il n'avait pas péché. Pélage et ses doctrines ont été condamnés au concile de Carthage en 418 après Jésus-Christ. Les enseignements de Pélage vont à l'encontre de l'Écriture sur nombre de points. Il enseignait que l'homme ne mourait pas à cause du péché alors que l'Écriture affirme exactement le contraire (Ézéchiel 18: 20 ; Romains 6 : 23). Pélage enseignait que l'homme n'avait pas la

tendance naturelle à pécher, mais l'Écriture affirme encore là le contraire (Romains 3 : 9-18). Si l'on suit logiquement le point de vue de Pélagie, toute personne étant née libre du péché d'Adam devait subir une « chute » individuelle, sinon il y aurait eu des personnes parfaites.

B) Le point de vue arminien

Jacob Arminius (1560-1609) était un théologien hollandais. Le point de vue arminien est similaire au semi-pélagisme et il est accepté par l'Église méthodiste, les wesleyens, les pentecôtistes, et par d'autres. Par une façon de penser similaire au pélagisme, Arminius enseignait que l'homme ne devait pas être considéré coupable en raison du péché d'Adam.

Lorsque les hommes choisiraient volontairement et délibérément de pécher même s'ils avaient la puissance de vivre d'une manière juste, alors - et alors seulement - Dieu leur imputerait le péché et les considérerait comme étant coupables. Bien que l'homme ne possède pas la justice originelle à cause du péché d'Adam, « Dieu confère à tout individu, dès l'aube de sa conscience, une influence particulière du Saint-Esprit, qui est suffisante pour contrecarrer les effets de la dépravation héritée par nature et pour rendre possible l'obéissance, à condition que l'individu accepte de coopérer ce qu'il a encore la puissance de faire ». Ainsi, Arminius reconnaissait une conséquence du péché d'Adam mais pas dans le sens d'une totale dépravation; grâce à une puissance conférée par Dieu, l'homme pouvait encore faire de justes choix. Romains 5 : 12 n'est pas interprété comme étant une affirmation des souffrances de toute l'humanité en raison du péché et de la mort d'Adam, mais que c'est plutôt en raison de l'identification individuelle avec l'acte d'Adam que le péché est imputé à chaque individu.

C) Le point de vue fédéral

Ce point de vue a été au départ proposé par Cocceius (1603-1669) pour devenir ensuite un article de foi de la théologie réformée. Elle était enseignée par des hommes tels que Charles Hodge, J. Oliver Buswell Fils, et Louis Berkhof. Ce point de vue est appelé « fédéral » parce qu'Adam est considéré comme étant la tête fédérale ou le représentant de toute la race

humaine. Dieu a conclu avec Adam une alliance basée sur les œuvres, par laquelle il a promis de le bénir, et de ce fait même toute la race humaine, en accordant la vie éternelle, si Adam obéissait à Dieu. En cas de désobéissance, la race humaine tout entière serait soumise à la souffrance. Puisqu'Adam a péché et qu'il était le représentant de toute la race humaine, son péché a plongé l'humanité entière dans la souffrance et la mort. Par le seul péché d'Adam, le péché et la mort ont été imputés à toute l'humanité puisque toute l'humanité était représentée en Adam. Charles Hodge définit ainsi ce point de vue: « En vertu de l'union fédérale et naturelle entre Adam et sa postérité, son péché, bien qu'il ne soit pas le leur, est imputé à tous les hommes de telle sorte qu'il devient le fondement judiciaire du châtement qui pèse sur sa tête et sur la leur également.»

D) Le point de vue augustinien

Il tire son nom d'Augustin (354-430 après Jésus-Christ) et il a été maintenu plus tard par Calvin, Luther, Shedd et Strong.

Ce point de vue enseigne que l'expression « tous ont péché » dans Romains 5 : 12 suggère que toute l'humanité a participé au péché d'Adam. Tout comme Lévi (qui n'était pourtant pas encore né à l'époque) avait payé la dîme à Melchisédech à travers Abraham, en ce sens que Lévi était « encore dans les reins de son père » (Hébreux 7 : 9-10), de la même façon, toute l'humanité était déjà en Adam lorsqu'il a péché. Toute l'humanité a donc participé à son péché.

Par conséquent, le péché d'Adam et la mort qui en résulte sont imputés à toute l'humanité parce que toute l'humanité est coupable. Dieu tient toute l'humanité coupable parce que toute l'humanité est coupable.

E) Divers points de vue concernant l'imputation du péché

Voici un tableau expliquant les divers points de vue concernant l'imputation du péché : Pélagien, Arminien, Fédéral et Augustinien.

DIVERS POINTS DE VUE CONCERNANT L'IMPUTATION DU PÉCHÉ				
Points de vue	Romains 5 : 12	Adam	Humanité	Partisans modernes
Pélagien	Les hommes encourent la mort lorsqu'ils pèchent d'après l'exemple d'Adam.	Le péché n'a affecté qu'Adam.	Personne n'est affecté par le péché d'Adam.	Unitariens
Arminien	Tous les hommes consentent au péché d'Adam – c'est pourquoi le péché est imputé à tous.	Adam a péché, ce qui a partiellement affecté l'humanité.	La dépravation n'est pas totale; les hommes reçoivent d'Adam une nature corrompue mais non la culpabilité.	Méthodistes Wesleyens Pentecôtistes Regroupements pour la sainteté.
Fédéral	Le péché est imputé à l'humanité à cause du péché d'Adam.	Seul Adam a péché mais toute la race humaine s'en trouve affectée.	La dépravation est totale; le péché et la culpabilité lui sont imputés.	Presbytériens et autres qui sont attachés à la théologie de l'alliance.
Augustinien	Le péché est imputé à l'humanité à cause du péché d'Adam.	L'humanité a péché en Adam.	La dépravation est totale; le péché et la culpabilité lui sont imputés.	Réformateurs Calvinistes ultérieurs

IV) LA SOLUTION DIVINE POUR LE PROBLÈME DU PÉCHÉ

A) Pour les inconvertis

Seule la grâce souveraine de Dieu, l'œuvre de rédemption de Jésus-Christ et la régénération par le Saint-Esprit peut sauver l'homme de la perdition éternelle et le mener au pardon de ses péchés, à la sanctification, à l'adoption divine et à la vie éternelle. Nous approfondirons ces notions en détails au cours de nos prochaines leçons.

B) Pour les chrétiens

. **Le conflit**

Le conflit du chrétien avec le péché, selon 1 Jean 2 : 16, survient dans trois domaines :

1. Le monde (du grec *kosmos*) dénote « ce qui est hostile à Dieu, c'est-à-dire, perdu dans le péché, totalement contraire à tout ce qui est divin, étant ruiné et dépravé. » Les croyants sont avertis de ne pas aimer le monde ni les choses qui sont dans le monde (1 Jean 2 : 15). Cette déclaration indique qu'il y a un élément matériel aussi bien qu'une philosophie qui doivent être évités. Jean indique également que le monde pousse le chrétien à pécher à travers la convoitise de la chair, la convoitise des yeux, et l'orgueil de la vie (1 Jean 2 : 16). Ce monde se trouve sous la domination de Satan (1 Jean 5 : 19), et il se manifeste par sa folie (1 Corinthiens 3 : 19), son immoralité (1 Corinthiens 5 : 10) et son hostilité envers Dieu (Jacques 4 : 4). Le chrétien doit réaliser qu'il a été crucifié en ce qui concerne le monde (Galates 6 : 14).

2. La chair. La chair (du grec *sarx*) « constitue l'instrument consentant du péché telle est soumise au péché à un degré tel quel là où la chair est présente, toutes les formes du péché sont également présentes, et rien de bon ne peut vivre dans la chair.» Le terme chair peut être utilisé dans un sens matériel; cependant, il est fréquemment utilisé dans un sens immatériel, pour dénoter la « vieille nature de la chair [...] cette capacité que tous les hommes ont de servir et de satisfaire le moi [...] la faculté d'exclure Dieu de sa vie.» La chair, en tant que capacité à pécher, est décrite à travers l'expérience chrétienne de Paul dans Romains 7 : 17-20. Elle implique la convoitise et

elle domine l'esprit (Éphésiens 2 : 3); elle gouverne la vie du non-chrétien (Romains 8 : 5-6). La solution au dilemme de Romains 7 : 25 réside dans la puissance du Saint-Esprit (Romains 8 : 2s) et une intelligence renouvelée (Romans 12 : 1) qui considère la chair comme ayant été crucifiée (Romains 6 : 6).

3. Le diable. Le diable est un être réel qui s'oppose personnellement au croyant et qui cherche à le rendre inefficace dans sa vie chrétienne. C'est un ennemi redoutable des chrétiens, « cherchant qui il dévorera » (1 Pierre 5 : 8); le croyant est donc appelé à résister au diable (Jacques 4 : 7). Cela peut être accompli en revêtant l'armure du combat spirituel (Éphésiens 6 : 10-17).

. L'équipement

Dieu a amplement équipé le chrétien pour le tenir à distance du chemin qui mène au péché :

1. La Parole de Dieu.

Dieu a donné au chrétien une Bible « inspirée de Dieu » qui est utile pour l'« instruire dans la justice » afin que le croyant « soit accompli et propre à toute bonne œuvre » (2 Timothée 3 : 16-17). C'est cette Parole qui peut garder le croyant d'une vie de péché (Psaumes 119 : 9-16); c'est cette Parole qui purifie le croyant (Éphésiens 5 : 26), le sanctifie (Jean 17 : 17), et qui lui vient en aide en réponse à la prière (Jean 15 : 7).

2. L'intercession de Christ.

Christ est l'avocat de la défense du croyant lorsque ce dernier commet un péché (1 Jean 2 : 1). Parce que Christ vit éternellement, son intercession est efficace (Hébreux 7 : 25). Jean 17 révèle la nature de l'intercession de Christ en faveur des chrétiens: il prie pour leur sécurité (17 : 11), au sujet de leur joie (17 : 13), pour leur protection contre Satan (17 : 15), pour qu'ils soient mis à part dans la vérité (17 : 17), et pour qu'ils puissent finalement être avec Christ (17 : 24).

3. Le Saint-Esprit qui habite le croyant.

Le ministère du Saint-Esprit dans la vie du chrétien est un facteur crucial pour une vie de séparation d'avec le péché. Le ministère de l'Esprit implique qu'il habite dans le croyant (Romains 8 :9), lui donne l'onction (1 Jean 2 : 20 ; 4 : 4), le scelle (Éphésiens 1 : 13 ; 4 : 30), lui donne la puissance nécessaire (Actes 1 : 8), le remplit (Éphésiens 5 : 18), et le rend capable de vivre constamment par l'Esprit (Galates 5 : 16).

APPLICATIONS

- 1) Implorons la grâce du Seigneur pour vraiment résister au péché et à le combattre sous toutes ses formes : en pensées, en paroles, en actions, en omissions et en fautes secrètes. Prions-le de nous en inspirer une haine authentique et profonde.
- 2) Proclamons l'Évangile autour de nous quotidiennement : c'est le seul moyen pour réconcilier l'homme avec Dieu. Prions pour que le Seigneur nous remplisse de hardiesse et de persévérance à cet effet. Supplions-le de nous libérer de nos paresse, de nos lâchetés, de nos peurs pour nous acquitter de son commandement.
- 3) Utilisons puissamment la Parole de Dieu pour lutter contre le péché : en la lisant quotidiennement et méthodiquement, en multipliant les occasions de l'écouter (assistance à nos cultes), pour l'étudier sérieusement, pour la mémoriser et la méditer. Soyons particulièrement attentifs aux directives du Saint-Esprit dans nos vies et évitons à tous prix de l'attrister, voire même de l'éteindre.

QUE L'ÉTERNEL SOIT ADORÉ ÉTERNELLEMENT!

A M E N !